

Glissement de terrain sur la RD 168 : nouvelle fermeture de la voie lente

Suite au glissement de terrain survenu fin janvier sur la RD168, après le barrage de la Rance, dans le sens Saint Malo – Dinard, le Département d'Ille-et-Vilaine a pris la décision de fermer de nouveau la voie lente jusqu'à nouvel ordre après de nouvelles analyses réalisées sur le talus et pour des raisons de sécurité.

Grâce à un élagage complet de la falaise en fin de semaine dernière, un bureau d'étude a pu intervenir dès ce matin pour réaliser un diagnostic plus poussé sur la tenue du talus. **Les premières conclusions font apparaître un risque dans la mesure où un bloc de plusieurs mètres cubes, impossible à voir avant le débroussaillage, menace de tomber.** La solution envisagée est de le faire tomber de manière maîtrisée plutôt que d'attendre sa chute.

La glissière mise en place dans la nuit de jeudi à vendredi ne serait pas suffisante pour préserver la voie lente si ce bloc venait à tomber n'importe quand. Face à cette situation et pour protéger les usagers de la route, le Département a décidé de fermer la voie lente de la RD 168 jusqu'à nouvel ordre pour les voitures et les vélos après le barrage de la Rance, dans le sens Saint-Malo – Dinard.

A partir de demain, la circulation sera basculée sur la chaussée opposée entre l'écluse et l'Interruption de terre-plein central côté Dinard et des travaux seront engagés dès mercredi matin 14 février pour gratter le talus et faire tomber ce bloc ainsi que les autres qui pourraient se révéler menaçants. Pour les cyclistes, une déviation a été mise en place par la voie privée appartenant à EDF, juste après le barrage de la Rance.



Département d'Ille-et-Vilaine